

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 127 (2006)
Heft: 8

Rubrik: SAR

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

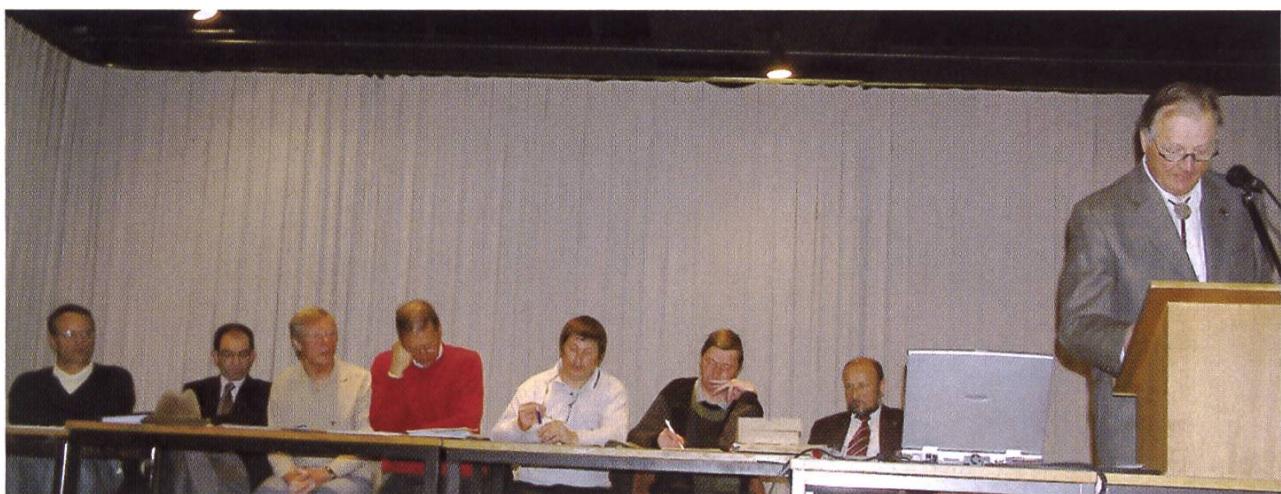
Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 18 mars 2006, à Porrentruy - Jura

1) Souhaits de bienvenue et ouverture de la 130^e assemblée de la SAR

Le Président Willy Debély ouvre la 130^e assemblée des délégués à 10h00 en souhaitant la bienvenue à tous les délégués ainsi qu'aux membres présents.

Il excuse les personnes qui ne peuvent malheureusement assister à cette assemblée.

Le Président passe la parole à M. Saucy, vétérinaire cantonal du Jura, qui remercie les délégués d'avoir choisi, pour leur assemblée générale, son canton. Il fait part de son inquiétude quant aux problèmes sanitaires qu'a connus ce canton, spécialement en Ajoie.



Le Président passe la parole au Président de la FSSA, qui adresse au nom de son comité, une cordiale bienvenue aux personnes présentes et présente les travaux de la FSSA, spécialement le nouveau règlement du contrôle du miel.

L'ordre du jour proposé dans la Revue Suisse d'Apiculture du mois de mars 2006 est accepté sans remarques.

2) Contrôle des pouvoirs

Les sept fédérations sont représentées par 68 délégués ; 8 membres d'honneur sont présents. Cette assemblée est apte à délibérer.

Le président la déclare légalement ouverte.

3) Désignation des scrutateurs

Sont désignés : MM. Gigon, Flury, Dépond, Formaz.

4) Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 19 mars 2005

Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 19 mars 2005 est accepté, sans remarques, à l'unanimité.

5) Rapport du Président

Le Président fait son rapport qui est accepté à l'unanimité.

Il demande une minute de silence en souvenir des membres décédés.

Le président incite les fédérations et les sections à recruter de nouveaux apiculteurs car leur nombre diminue chaque année.

Il informe l'assemblée de la démission du comité de la SAR de M. R. Hauselmann.

Le Président présente le travail effectué durant l'année 2005 par le comité central.

6) Adoption des rapports publiés dans le journal SAR

Les rapports:

- du contrôle du miel
- de la vulgarisation et de l'élevage
- du concours des ruchers
- des assurances

sont acceptés à l'unanimité.

7) Finances

7.1) Comptes 2005:

Les comptes 2005 sont présentés.

7.2) Rapport des vérificateurs:

Les vérificateurs font rapport sur les comptes 2005 et proposent de les accepter en soulignant l'excellent travail de l'administrateur.

Les comptes 2005 sont acceptés avec une voix contre.

8) Budget 2006

Le budget 2006 est présenté.

P. Treyvaud présente le projet d'utilisation du compte publicité : annonce avant l'heure à la radio suisse romande la 1^{ère} qui est très suivie.

Les sections de Martigny et Entremont ont demandé de rajouter un point à l'ordre du jour. Ces demandes doivent parvenir au comité de la SAR avant le 15 janvier.

Le budget est accepté avec trois avis contraires.



Pour 2006, les sections du Lac français, Entremont et Erguël - Prévôté sont désignées.

9) Concours des ruchers

9.1 concours 2005

Erwin Noirat présente le concours des ruchers 2005 qui s'est déroulé dans la 3^{ème} circonscription .

9.2 concours 2006

En 2006 la circonscription 2, soit les sections de Lausanne, Morges, Gros-de-Vaud, Cossy, participeront à ce concours.

Sept apiculteurs ont 60 ans et plus d'appartenance à la SAR; ils sont chaleureusement applaudis par l'assemblée.

10) Remise du prix Bertrand

Le prix Bertrand est attribué à M. Robert Steiger pour son dévouement de plus de 50 ans à l'apiculture, tant comme conseiller que comme inspecteur.

11) Révision des statuts de la SAR et adoption

Les statuts ont été toilettés sans changement de fond ; comme les nouveaux statuts ont paru dans la revue, le Président les met en discussion.

M. Bovy estime que l'article 6, alinéa 2 ne doit pas être supprimé et propose qu'il reste en vigueur. Le Président rappelle qu'il n'a jamais reçu les rapports. L'assemblée refuse la proposition de M. Bovy.

Un délégué demande qu'à l'article 24, le cas de force majeure soit clairement défini. Le Président rappelle le décès de M. Perrin et son remplacement en tant que caissier ; d'autre part, une maladie, un déplacement à l'étranger pour raison professionnelle sont également des cas de force majeure. Cette demande est refusée par l'assemblée.

Les nouveaux statuts sont acceptés par l'assemblée avec 75 voix pour et 5 contre.

12) Révision du règlement du Fonds Bertrand et adoption:

Le nouveau règlement du Fonds Bertrand est accepté par l'assemblée avec deux voix contre.

13) Présentation du nouveau règlement du contrôle du miel FSSA

La FSSA a établi un nouveau règlement conforme aux exigences fédérales en vigueur concernant les denrées alimentaires. Le Président informe l'assemblée qu'un règlement d'application pourra être présenté lors de la prochaine assemblée des délégués.

Les sections transmettront aux fédérations leurs propositions pour l'automne 2006.

La fédération vaudoise s'étonne que l'assemblée ne doive pas se prononcer sur ce règlement et propose qu'en 2006, les responsables soient formés et que le nouveau règlement soit appliqué en 2007. Le Président rappelle que le règlement actuel reste en vigueur et que l'année 2006 servira à l'établissement du règlement d'application.

La fédération valaisanne demande la marge de manœuvre de la SAR ; le Président rappelle que ce règlement est à l'étude depuis plus de 15 ans.

M. Tenthorey estime que la vulgarisation ne devrait pas intervenir dans ce nouveau règlement.

M. Schneeberger informe l'assemblée que le compte de vulgarisation permet des économies pour la formation des contrôleurs, sinon celles-ci seraient à la charge de la SAR.

M. Léchaire rappelle que ce règlement ne touche qu'un apiculteur sur huit.

Le Président rappelle que l'application de ce règlement par les apiculteurs n'est pas obligatoire : les apiculteurs n'ont pas l'obligation de faire analyser leur miel, mais ils risquent d'être pénalisé lors de la vente, notamment auprès de Narimpex qui exige le contrôle FSSA ou SAR.

M. Lehmann propose qu'un essai de deux ans d'application soit effectué aux frais de la FSSA.

M. Schneeberger informe l'assemblée que les frais d'analyse ne seront pas remboursés si le règlement présenté par la FSSA n'est pas appliqué.

Le comité prend note des remarques émises par les délégués et attend les propositions des sections et fédérations.

L'assemblée décide de reporter à la prochaine assemblée l'application de ce règlement.

14) Renouvellement du dernier mandat de W. Debély et élection du président

M. Schneeberger propose à l'assemblée de renouveler le mandat de W. Debély et de le réélire Président. L'assemblée accepte cette proposition par applaudissements.

Le Président remercie l'assemblée pour sa confiance et rappelle l'esprit de collégialité du CC.

15) Remplacement de W. Schneeberger atteint par la limite d'âge et nomination d'un nouveau membre

Le Président rend hommage à W. Schneeberger, entré au sein du CC en mars 1997 et le remercie pour le travail accompli au dicastère de la vulgarisation.

M. Fauchère, au nom des membres d'honneur, propose M. F. Juillard de Sierre et le présente à l'assemblée.

Le président de la fédération valaisanne propose M. G. Rouiller de Monthey et le présente à l'assemblée.

En attendant l'élection, le Président passe la parole au Maire de Porrentruy qui présente sa ville.

L'élection a lieu à bulletins secrets et son résultat est le suivant :

- Nombre de bulletins délivrés : 82
- Nombre de bulletins rentrés : 80
- Nombre de bulletin nul : 1
- Nombre de bulletins blancs : 2
- Majorité absolue : 39
- M. G. Rouiller obtient 19 voix
- M. F. Juillard obtient 58 voix

M. F. Juillard est élu à la majorité.

16) Renouvellement du mandat de M. Hauselmann

Le Président informe l'assemblée de la démission de M. Hauselmann pour raisons de santé et le remercie pour son travail.

Le Président de la fédération vaudoise remercie M. Hauselmann pour son travail, rappelle ses problèmes de santé et lui souhaite le meilleur pour l'avenir. Il propose, au nom de sa fédération, M. Zaugg et le présente. L'assemblée élit par applaudissement M. Zaugg comme membre du CC.

M. Zaugg remercie l'assemblée pour sa confiance.

17) Honorariat

Le Président propose de nommer M. Schneeberger membre d'honneur de la SAR. L'assemblée accepte cette proposition par applaudissements.

M. Schneeberger remercie l'assemblée pour sa confiance.

18) Confirmation du lieu de l'assemblée 2007 et organisation 2008

La fédération neuchâteloise confirme l'organisation de l'assemblée 2007.

La fédération fribourgeoise se propose pour l'organisation de l'assemblée en 2008.

19) Divers

La Présidente de la section de Martigny présente l'organisation de «*L'abeille en fête*», qui se déroulera du 1^{er} au 3 septembre 2006 à Martigny.

M. Saucy rappelle la catastrophe sanitaire en Ajoie. Le vétérinaire cantonal informe l'assemblée que les causes exactes des pertes de colonies ne sont pas connues, qu'il ne s'agit pas de produits phytosanitaires mais plutôt de parasites ou de virus.

M. Ramseyer, chimiste cantonal, présente les études effectuées sur les produits phytosanitaires.

M. Gallmann présente l'état des recherches du Liebefeld, notamment sur les virus.

Un délégué demande ce que fait la SAR concernant les miels vendus dans les commerces qui ont fait l'objet d'un article dans le journal des consommateurs/trices «*Bon à savoir*»... le même délégué demande à ce que l'on ne confonde pas agressivité avec abeille Buckfast, lors des concours des ruchers, cette spécificité n'étant pas l'apanage des abeilles provenant de ces lignées; une correspondance à ce sujet a été envoyée à la FSSA lui demandant d'intervenir auprès des instances responsables.

M. Fischer salue l'assemblée au nom du VDRB.

La séance est levée à 13h00.



Photos R. Aubry